

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **18 décembre 2017 à 20 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, Trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-12-508

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-12-509

Appui à la Ville de Warwick

ATTENDU le dépôt d'une lettre du maire de la Ville de Warwick à la direction de la Commission Scolaire des Bois-Francs relativement à la tarification abusive de leurs installations.

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil appuie la Ville de Warwick dans sa démarche visant à dénoncer la tarification abusive des installations de la Commission scolaire des Bois-Francs par la Ville de Victoriaville.

ADOPTÉE

17-12-510

Entente relative aux services d'archiviste fournis par la MRC de l'Érable

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de comté de l'Érable offre le service d'une archiviste pour l'année 2018 pour une période 200 heures à 36,77 \$ de l'heure, plus les frais de déplacement;

ATTENDU QUE les services d'une archiviste professionnelle sont requis pour assister le greffier pour une saine gestion documentaire de la Ville;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la municipalité régionale de comté de l'Érable pour l'année 2018.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières 2018.

ADOPTÉE

17-12-511

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 12-12-2017 au 17-12-2017 287 143,94 \$
nos M1611 à M1617 & A 43299 à 43314

ADOPTÉE

17-12-512

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 18-12-2017 961 823,63 \$
nos A 43315 à A 43392

ADOPTÉE

17-12-513

Taux d'intérêt sur arrérage de taxes

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de fixer à 12 % par année le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2018.

ADOPTÉE

17-12-514

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2018, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

17-12-515

Transfert à la réserve de pavage

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à transférer la somme de 33 685 \$ représentant la portion estimée non-utilisée à la réserve de pavage.

ADOPTÉE

17-12-516

Transfert au surplus réservé - Terrains résidentiels

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2017, soit 184 329,45 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-12-517

Transfert à la réserve pour projets en eau potable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour projets en eau potable :

- un montant de 50 000 \$ à même les activités financières 2017, plus précisément les postes budgétaires nos 02.412.01.499 et 03.640.18.411;
- un montant de 27 484 \$ représentant 50% des revenus supplémentaires de compteurs d'eau à facturer pour l'année 2017.

ADOPTÉE

17-12-518

Transfert à la réserve dépôt à neige

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de retransférer à la réserve dépôt à neige un montant de 7 645,31 \$ affecté en 2017 mais non utilisé.

ADOPTÉE

17-12-519

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2017 :

- un montant de 16 410 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 15-11-359;
- un montant de 25 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 13-08-253 diminué d'un remboursement anticipé;
- un montant de 27 100 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 17-04-154;
- un montant de 15 300 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 17-05-216;
- un montant de 20 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 17-06-262;
- un montant de 35 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution no 17-05-207;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

17-12-520

Affectation de 43 500 \$ aux activités d'investissement

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'affecter aux activités d'investissement, pour le projet de la rue St-Charles règlement no 2013-238 :

- un montant de 43 500 \$ provenant du règlement du dossier judiciaire 415-17-001214-158

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer l'affectation telle que décrite.

ADOPTÉE

17-12-521

Avis de motion – Règlement fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement fixant un droit de mutation pour les bases d'imposition de plus de 500 000\$, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

17-12-522

Avis de motion - Règlement concernant l'imposition pour 2018 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2018 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement concernant l'imposition pour 2018 des taxes foncières et de compensation

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement concernant l'imposition pour 2018 des taxes foncières et de compensation, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

17-12-523

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition de la tarification 2018 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition de la tarification 2018 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement concernant l'imposition de la tarification 2018 pour le service d'aqueduc

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement concernant l'imposition de la tarification 2018 pour le service d'aqueduc, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

17-12-524

Avis de motion – Règlement concernant la tarification 2018 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2018 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement concernant la tarification 2018 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de Règlement concernant la tarification 2018 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

17-12-525

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2018 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant l'imposition pour 2018 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de règlement concernant l'imposition pour 2018 des tarifs de gestion des matières résiduelles

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement concernant l'imposition pour 2018 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance

Engagement d'un employé de fin de semaine aux loisirs - rayé

17-12-526

Ajustement du salaire de nouveaux employés au secteur loisirs

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le taux d'embauche de journaliers récemment engagés au service des loisirs soit modifié de la manière suivante :

- Guy Fortier sera rémunéré à 90% du salaire total en date du 10 novembre 2017 pour une période de 12 mois;
- Francis Thivierge sera rémunéré à 90 % du salaire total en date du 14 octobre 2017 pour une période de 12 mois

ADOPTÉE

17-12-527

Demande à emploi Été Canada 2018

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2018.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2018.

QUE Mario Juairé, directeur général à Ville de Princeville, ou toute personne qu'il désignera à cette fin, soit autorisé au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

17-12-528

Paiement du décompte no 2 de la construction de la nouvelle caserne incendie – AO17-SI-02

ATTENDU le dépôt du certificat de paiement no 2 daté du 14 décembre 2017 préparé par la firme d'architectes Lemay Côté et ses annexes;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 540 871,67 \$ à 9142-6254 Québec Inc., faisant affaire sous le nom de S G Construction, pour le décompte, progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt 3 200 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-12-529

Demande d'occupation du domaine public – rue St-Jacques Ouest

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le règlement No 2017-313 concernant l'occupation du domaine public ;

ATTENDU la demande de monsieur Michaël Breton et madame France Lambert concernant l'immeuble occupant les adresses physiques 141 au 151 rue Saint-Jacques Ouest;

ATTENDU QUE la présente demande a pour but de régulariser une situation existante ;

ATTENDU QUE l'empiètement sur le domaine public est minime ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit acceptée la demande d'occupation du domaine public présentée par monsieur Michaël Breton et madame France Lambert concernant leur immeuble sis au 141

au 151 rue Saint-Jacques Ouest à l'effet que soit permis un empiètement de 0,26 m pour la galerie par rapport à l'emprise de la rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

17-12-530

Mainlevée pour les lots développés lors de la phase 3 du développement du Golf La-Fontaine- autorisation de signatures

ATTENDU le projet de mainlevée partielle sur la rue Lachance présenté par Me Ruth Kerline Joseph Milcé, notaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer la mainlevée partielle sur la rue Lachance telle que présenté par la notaire au dossier.

ADOPTÉE

17-12-531

Passage hivernal VHR – Ajout d'une route autorisée

ATTENDU le *Règlement 2015-278 Relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville* et le projet de mise à jour de ce règlement en cours de rédaction;

ATTENDU le besoin d'accès a restaurant Tim Horton par les usagers de quad et la volonté de la Ville de rencontrer ces besoins tout en respectant les autres usagers de la route;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser, au surplus des routes déjà autorisées par le règlement 2015-278, la route suivante :

- i) Du croisement de la rue Grégoire et de la route 116 au croisement de la rue Grégoire et Boulet (130 mètres) ;
- ii) Du croisement de la rue Grégoire et Boulet au croisement de la rue Boulet et du Boulevard Carignan Ouest (765 mètres);
- iii) Du croisement de la rue Boulet et du Boulevard Carignan Ouest au croisement du Boulevard Carignan Ouest et de la rue Saint-Jacques Ouest(194 mètres);
- iv) Du croisement de la rue Saint-Jacques Ouest et du Boulevard Carignan au croisement de la rue Saint-Jacques Ouest et du 8^e Rang Ouest (305 mètres);
- v) Du croisement de la rue Saint-Jacques Ouest et du 8^e Rang Ouest au 73 8^e Rang Ouest (670 mètres) ;

QUE cette nouvelle route soit assujettie aux dispositions du règlement 2015-278;

ADOPTÉE

17-12-532

Passage hivernal motoneige – Autorisations hiver 2018

ATTENDU QUE le Club Auto-neige des Bois-Francis inc. a fait des représentations à la Ville de Princeville pour pouvoir accéder au noyau urbain plus particulièrement au Garage Mario Hémond sis au 151 rue Gaulin et au Complexe Hôtelier Du Pré sis au 555 Saint-Jacques Est;

ATTENDU QUE pour pouvoir accéder à ces commerces, certaines rues de la municipalité doivent être empruntées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, soucieux de la quiétude des résidents de ce secteur, doit baliser et encadrer l'autorisation qui peut être accordée aux motoneigistes de circuler dans ce secteur.

ATTENDU QUE la route de motoneige no 35 passe sur le territoire de la Ville de Princeville et qu'elle doit traverser et partager la route à deux endroits;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le passage des motoneiges à partir du Parc Linéaire des Bois-Francis :

- Pour traverser le lot numéro 5 495 489 appartenant à la Ville;
- Traverser la rue Saint-Jacques Est pour se rendre du lot numéro 5 495 489 au Complexe Hotellier Du Pré;

- Emprunter la rue Leclerc et traverser la rue Saint-Jean-Baptiste Nord pour se rendre au Garage Mario Hémond;

D'AUTORISER le service des Travaux Publics à apposer une signalisation avant le début du parcours au sud dudit noyau urbain pour indiquer le tracé que doivent impérativement suivre les motoneigistes avec les heures d'accessibilités à ces rues municipales et les commerces auxquels ils sont autorisés à accéder ainsi que de la signalisation directionnelle et de limite de vitesse le long du parcours s'adressant aux motoneigistes.

D'AUTORISER les deux traverses et partage de routes suivantes :

- i) Du croisement du 11^e Rang Centre et de la Route 263 au 1615 Route 263 sur une distance de 135 mètres;
- ii) Sur le 12^e rang Ouest, de l'adresse civique no 275 en direction sud-ouest sur une distance de 182 mètres;

Et que ces routes soient assujetties aux dispositions du règlement 2015-278.

ADOPTÉE

17-12-533

Subvention 2017-2018 – Titan de Princeville

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser la 1^{ère} tranche de la commandite au Titan de Princeville pour la saison 2017-2018 prévue à l'entente au montant de 8 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

17-12-534

Aide financière – Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil mandate deux conseillers pour représenter la Ville au souper bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable qui aura lieu le 6 février 2018 à 17h30 au Centre des congrès de Victoriaville, au coût de 60\$ par personne.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-12-535

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire